



## **RC Max XL**

Tous couverts,  
partout dans le monde !

## La RC Max en bref

### 1. La RC Max est offerte à vie aux bons conducteurs :

- titulaires d'un contrat R.C. Auto au B-M -2 chez AG Insurance ;
- automatiquement et sans surprime.

### 2. Les garanties uniques de la RC Max sont synonymes d'une indemnisation rapide des blessures du conducteur :

- jusqu'à 250.000 EUR ;
- même en cas d'accident en tort ou sans tiers responsable ;
- peu importe le véhicule que vous conduisez ;
- peu importe qui conduit votre véhicule.



### Plus d'info ?

Vous aimez partir à l'étranger ? Vous désirez encore mieux protéger votre famille ? Alors choisissez la RC Max XL, une extension de la RC Max réservée aux bons conducteurs au B-M -2.

## La RC Max XL

**Vous aimez voyager en voiture, ou partir vers des destinations plus lointaines et louer un véhicule sur place ?** En tant que bon conducteur, la RC Max vous assure toujours de façon optimale. Mais qu'en est-il de votre partenaire, de vos enfants et amis qui voyagent avec vous en tant que passagers ?

En cas d'accident, les passagers sont, la plupart du temps, soumis aux principes d'indemnisation du pays où l'accident est survenu, ce qui peut être un désavantage. Il est en effet fort probable que la couverture ne soit pas aussi étendue qu'en Belgique et que l'indemnisation doive suivre de longues procédures.

Mais il y a la **RC Max XL** ! Elle vous offre la certitude, ainsi qu'à **vosre famille**, d'une **indemnisation optimale et rapide** pour les dommages corporels résultant d'un accident de la circulation **à l'étranger**.

### En quoi consiste la RC Max XL ?

La RC Max XL vous offre deux couvertures spécifiques et indispensables :

- 1. Chaque passager est couvert partout dans le monde, comme pour un sinistre survenu en Belgique, et ce jusqu'à 250.000 EUR par personne.**

**Vous êtes conducteur d'une voiture (votre propre voiture, une voiture de location ou celle d'un tiers) à l'étranger ? Dans ce cas tous les passagers sont couverts selon les règles du droit commun belge.**

*Un Belge et sa famille blessés lors d'un accident de motorhome en Turquie. Pendant un voyage en Turquie, le motorhome de location de Marc V. et sa famille a quitté la route à la suite d'un éclatement de pneu. Tous blessés, le conducteur et ses passagers ont dû être hospitalisés.*

Avec la RC Max seule, Marc est couvert en tant que conducteur, mais sa famille sera indemnisée selon les principes d'indemnisation étrangers. Cela signifie probablement une indemnisation moins élevée et un délai plus long qu'en Belgique.  
La RC Max XL vient combler cette lacune : sa famille est également couverte selon le droit commun belge. L'indemnisation est donc plus rapide et plus importante !

**Toute la famille part en voiture et c'est un tiers qui conduit le véhicule ? Dans ce cas tout le monde est considéré comme passager et vous êtes également couvert par le droit commun belge.**

*Lors d'un safari en Afrique avec la famille, votre ami qui habite sur place perd le contrôle de la jeep. Vous vous cassez le bras et votre fils doit rester une nuit en observation à l'hôpital.*

Grâce à la RC Max XL, vous-même et votre fils êtes indemnisés selon les principes d'indemnisation belges. Vous serez donc indemnisé rapidement et de façon optimale.

## **2. Votre partenaire est aussi couvert en tant que conducteur.**

**Votre partenaire conduit le véhicule d'un tiers en étant à l'étranger ? La RC Max le couvre également.**

*Lors d'un voyage dans le sud de l'Italie, votre épouse prend la relève et conduit le véhicule de location. Une voiture freine brusquement devant elle et il est trop tard pour éviter le choc : votre épouse et votre fille sont gravement blessées et transportées à l'hôpital. Vous n'êtes que légèrement atteint.*

Même si vous avez la RC Max, votre épouse n'est pas couverte en tant que conducteur du véhicule d'une autre personne. Avec la RC Max XL, pas d'inquiétude : vos enfants et vous êtes indemnisés selon le système d'indemnisation belge pour les passagers. Votre épouse est reprise dans votre RC Max et est donc couverte en tant que conducteur.

**Le conducteur est-il assuré pour ses dommages corporels lorsqu'il occasionne un accident ?** De nombreux Belges sont dans l'erreur face à cette question.

- Presqu'un Belge sur deux pense être couvert par la R.C. Auto obligatoire.
- Environ deux tiers des Belges pensent qu'en tant que conducteurs, ils seront couverts par l'assurance hospitalisation !

Ces deux suppositions sont fausses. **En cas d'accident, le conducteur n'est pas couvert automatiquement pour ses dommages corporels.**

Sauf chez AG Insurance ! Grâce à la RC Max, une extension de la R.C. Auto, nous assurons gratuitement et à vie les bons conducteurs. La **RC Max** intervient en cas d'accident et **indemnise le conducteur pour ses dommages corporels.**



## Choisissez la RC Max XL !

Grâce à la RC Max XL, vos passagers, vous-même et votre partenaire pouvez compter sur une indemnisation rapide et étendue des dommages corporels :

- jusqu'à 250.000 EUR par personne ;
- pour tous les passagers ;
- partout dans le monde ;
- avec votre propre véhicule ou un véhicule de prêt ou de location ;
- et pour le partenaire au volant, à l'étranger, d'une voiture louée.

Tout bon conducteur peut bénéficier, pour un prix modique, des avantages exceptionnels de la RC Max XL.

Vous êtes intéressé ou désirez plus d'information ? N'hésitez pas à passer me voir !

Votre courtier

Ce document contient de l'information générale. La portée exacte des garanties est reprise dans les Conditions générales disponibles chez moi ou sur [www.aginsurance.be/broker](http://www.aginsurance.be/broker).

 **Votre Courtier** Votre meilleure Assurance

**AG Insurance** sa – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – [www.aginsurance.be/broker](http://www.aginsurance.be/broker)  
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50  
Editeur Responsable : Nathalie Chevalier